

L'entretien DES CIMETIÈRES

"Quand est-ce que
vous venez entretenir
les cimetières ?
Vous manquez de respect
vis-à-vis des défunts !"

LA FRÉQUENCE d'entretien

Les cimetières sont toujours entretenus
régulièrement mais sont gérés
différemment.

Le
Saviez-vous ?

La réglementation interdit l'utilisation des
pesticides dans les cimetières par les collectivités
depuis juillet 2022 (loi Labbé) pour des raisons
de santé publique et de protection
de l'environnement.

Ce changement permet d'être plus respectueux
de la nature et de la santé de tous.

La commune a anticipé cette loi en mettant
en place des méthodes d'entretien adaptées.
Certains espaces sont mis en herbe de
manière à végétaliser au maximum ces zones
et ainsi garder de la fraîcheur en été. L'arrêt
des pesticides engendre la réapparition de
la végétation spontanée. Sa présence doit
être vue comme un indicateur de bon état
sanitaire plutôt que d'un manque d'entretien.

**Le respect des défunts et de leur famille
est essentiel pour la collectivité !**

LES inter-tombes

L'arrêt des pesticides demande
aux agents des services
techniques de travailler avec
le végétal et non contre.
Certaines techniques utilisées
comme l'implantation de plantes
couvre-sol (sedum, herniaria,
thym...) sont bien utiles
dans les espaces exigus
comme les inter-tombes.

L'engazonnement
permet d'occuper
l'espace et de gérer
plus facilement
la végétation, "la
nature ayant horreur
du vide".

La sélection de la
végétation spontanée
permet également de choisir des
plantes sauvages ne dépassant pas
10 cm (hors fleurs).

Ces pratiques sont innovantes
et nouvelles pour les habitants
de Sèvremoine mais aussi pour nos
jardiniers qui doivent sans cesse
s'adapter à une attente sociétale
en évolution ainsi qu'aux conséquences
du changement climatique.

"L'herbe autour
des tombes,
ça fait négligé !"

LE CHOIX du revêtement des allées et l'accessibilité aux PMR*

Les revêtements des allées
sont travaillés pour maintenir
l'accessibilité du cimetière
tout en permettant à l'eau
de suivre son cycle naturel.

"Il faut un enrobé
pour que les personnes
âgées puissent circuler !"

Les cimetières et les parkings sont
généralement des lieux très minéraux.

Imperméabilisés, ils ne laissent pas l'eau
s'infiltrer dans le sol et artificialisent
les sols. Il est indispensable de diminuer
ces surfaces imperméables pour restaurer
le cycle naturel de l'eau et ainsi diminuer
les risques d'inondation et de sécheresse,
réduire la pollution des eaux.

Le choix de revêtements perméables
comme le sablon permet de maintenir
la circulation possible des fauteuils.

*PMR = Personnes à Mobilité Réduite



LAISSONS ENTRER le végétal dans nos cimetières!

La volonté de Sèvremoine
est de végétaliser au
maximum ces lieux pour des
raisons de santé publique,
d'adaptation au changement
climatique et pour accueillir
la biodiversité.

Et la flore sauvage a un esthétisme
à ne pas négliger !



© Cécile Leguen
Orpin des anglais (Sedum anglicum)



Le
Saviez-vous ?

Les propriétaires ou les ayants-
droits d'une concession sont tenus
de maintenir la tombe en bon
état : nettoyer la pierre tombale,
prendre soin des plantes...

CONCESSIONS "abandonnées"

La commune n'intervient pas sur les concessions
abandonnées, sauf si la végétation atteint plus
d'un mètre de haut.

Si un état d'abandon est constaté par le Maire,
un panneau sera affiché pour indiquer
qu'elle fait l'objet d'une procédure de reprise.

SÈVREMOINE